

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2020**

**N° 2020-019**

**Finances  
Budget Principal – Compte de Gestion 2019  
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 02 Mars 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

**Présents :**

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Pascal FOULON, Dominique RENAULT, Jean-Marc MASSE, Marie-Françoise QUÉRÉ, Joël GIRARD, Daniel BOCQUET, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Stéphanie CHANE-CHU, Éric DODET, Valérie LABOUCHRA, Laurent JUTIGNY, Christine GOBLET, Gilles HUBERT, Jacqueline BLIN et Raymond DOUARE.

En exercice : 22

Présents : 18

Votants : 22

**Excusés :**

Céline JUNGES - GIRLANDA, Vanessa RICHARD, Anne D'AUX, Nathalie GUILLOTEAU.

**Pouvoirs :**

Vanessa RICHARD à Marie-Françoise QUERE, Anne d'Aux à Pascal FOULON, et Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER.

**Secrétaire auxiliaire :** Alexandra BIE-BOUGARD.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'avant d'examiner le Compte Administratif 2019, il convient d'étudier le Compte de Gestion 2019.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, a dressé le Compte de Gestion. Ce dernier s'accompagne des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Monsieur le Comptable Public de la Collectivité a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

L'ensemble des montants porté au Compte de Gestion est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes réalisées (titres émis diminués des réductions de titres)	3 419 658,99 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	3 069 791,36 €
Résultat (excédentaire)	349 867,63 €

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes réalisées (aucune réduction de titres)	1 000 721,82 €
Dépenses réalisées (mandats émis diminués des mandats annulés)	932 170,73 €
Résultat (excédentaire)	68 551,09 €

Ce résultat d'investissement s'explique par la gestion efficiente de la Commune qui poursuit son effort de désendettement. Il est compensé notamment par un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 380 701,14 €.

Par ailleurs, la Commune a réalisé en 2019 des travaux d'investissement à hauteur de 648 268,73 € et n'a pas perçu le solde des subventions y afférents.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir approuver le Compte de Gestion établi par le Comptable public pour le Budget Principal de l'exercice 2019.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
A Saint-Ay, le

**12 MARS 2020**

  
Le Maire  
**Frédéric CUIILLIER**  


Certifié exécutoire  
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de l'affichage le  
Pour le Maire,  
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.